

Homélie pour le 4^{ème} dimanche ordinaire (A) et l'inauguration du Cloître ouvert

Le Seigneur dit à Moïse : *« J'ai vu la misère de mon peuple, j'ai entendu son cri ; oui, je connais ses angoisses. Je suis descendu pour le délivrer de la main de ses oppresseurs et le faire monter de cette terre vers une terre qui ruisselle de lait et de miel. »* (Ex 3, 7)

Vous avez reconnu, frères et sœurs, la révélation à Moïse au buisson ardent, point de départ de la mission de Moïse. Fort de cette rencontre, Moïse ira trouver Pharaon pour lui demander de libérer les hébreux.

Vous savez aussi comment le Seigneur, devant le refus entêté de Pharaon, le fera plier en lui infligeant ainsi qu'à son pays, les neuf plaies d'Égypte. (Ex 7, 14- 10, 29)

Vous vous souvenez également comment Moïse, convoqué sur la montagne, reçut les tables de la loi, les dix commandements. Loi qui, depuis, a structuré la vie religieuse et sociale, non seulement du peuple d'Israël, mais inspiré les lois humaines de nombreuses cultures, organisé le meilleur vivre ensemble possible. (Ex 20)

Une révélation où plutôt un élan de compassion : *J'ai vu la misère de mon peuple, j'ai entendu son cri.... Je suis descendu pour le délivrer.* Neuf plaies ou plutôt neuf châtiments. Dix commandements ou plutôt une loi essentiellement basée sur l'interdit : *Tu n'auras pas d'autres dieux, tu ne te feras aucune image, tu ne te prosterner pas devant ces dieux, tu ne prononceras pas le nom de Dieu en vain ; tu ne tueras pas ; tu ne commettras pas d'adultère ; tu ne voleras pas ; tu ne porteras pas de faux témoignage ; tu ne convoiteras pas...* qui ferait presque reprendre le refrain de Jacques Dutronc : *fais pas ci, fais pas ça...* Voilà pour simplifier à outrance la mission de Moïse, le guide, le libérateur et le législateur des Israélites.

Pourquoi rappeler ces épisodes de la vie de Moïse ? C'est que j'y trouve un lien avec notre évangile des Béatitudes. Quel contraste ! quel changement ! quelle... conversion !

Les évangélistes – et tout particulièrement saint Jean – se sont attachés à montrer en Jésus le nouveau législateur et le nouveau prophète, le nouveau Moïse et le nouvel Élie : souvenez-vous du récit de la Transfiguration...

Ainsi Matthieu, en plaçant les Béatitudes aussitôt après le baptême qui révèle Jésus et les quarante jours au désert. Comment ne pas établir un lien avec le buisson ardent lorsque Jean-Baptiste précise au baptême ; *« Je ne suis pas digne d'enlever ses sandales »* (Mt 3, 11) ? Les sandales défaits font référence au buisson ardent : *« N'approche pas d'ici, retire tes sandales de tes pieds, car le lieu où tu te tiens est une terre sainte »* avait dit le Seigneur à Moïse, avant de décliner son identité. (Ex 3, 5). Ici, c'est l'identité de Jésus qui est révélée : *« Celui-ci est mon Fils bien aimé, qui a toute ma faveur. »* (Mt 3, 17). C'est aussi le début de sa mission.

Et voici que Jésus lui aussi *« gravit la Montagne »*, non plus convoqué comme Moïse, mais pour enseigner les foules qui le suivent, foules assoiffées d'une parole nouvelle, frappées de son enseignement si différent de celui habituel des scribes. (Mt 7, 29)

Comme si, frères et sœurs, les neuf béatitudes venaient ici se substituer aux dix commandements de l'ancienne Alliance. C'est tentant, mais pourtant pas exact : Jésus le pressent qui ajoute aussitôt : *« N'allez pas croire que je sois venu abolir la Loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. »* (Mt 5, 17)

Si donc Jésus n'abolit pas la Loi mais vient l'accomplir – c'est-à-dire, la dépasser, la porter à son achèvement, la parfaire - , c'est qu'il nous faut chercher ailleurs le sens de ces neuf béatitudes. Ne seraient-elles pas alors la contrepartie aux neuf plaies d'Égypte rappelées tout-à-l'heure ? Pourquoi pas ?

Si les neuf plaies infligées aux Égyptiens peuvent être lues comme neuf châtiments divins en réponse à l'injustice subie par les hébreux à l'époque de la loi du talion – la justice divine punissant pour réparer l'injustice, brrrr ! - il ne peut plus en être de même dans les temps nouveaux où Jésus proclame : *« Vous avez entendu qu'il a été dit : Œil pour œil, dent pour dent. Eh bien, moi, je vous dis de ne pas tenir tête au méchant... »* (Mt 5, 38).

Car avec Jésus, le temps de la compassion et de la miséricorde sont portés à leur plénitude, sans plus aucune confusion avec la justice. Et les neuf Béatitudes sonnent davantage comme une consolation douce et compatissante aux cris et aux larmes montés de la terre que comme un nouveau châtiment divin. Écoutons Catherine de Sienne :

Ô Trinité éternelle, ta grande Pitié voulait faire miséricorde à ta créature... Mais ta Justice faisait opposition à ce dessein, elle revendiquait ses droits, elle alléguait que si la Miséricorde est ton attribut, elle-même, la Justice, ne l'est pas moins, qu'elle est éternelle comme toi. Et comme ta Justice ne laisse aucun mal impuni, ni aucun bien sans récompense, il n'était donc pas possible de sauver l'homme puisqu'il ne pouvait satisfaire pour la faute qu'il avait commise contre toi. Quel moyen as-tu trouvé alors, Trinité éternelle, pour réaliser ta vérité et faire miséricorde à l'homme ? Tu as décidé de nous donner le Verbe, ton fils unique. Il revêtirait notre chair, cette chair qui t'avait offensé, il souffrirait dans cette humanité et satisferait ainsi à ta justice, par la vertu non de l'humanité, mais de la Divinité qui lui serait unie. Ainsi fut fait. Ainsi tu as satisfait la justice en donnant libre cours à la Miséricorde. (Méditation du 25 mars sur le double mystère de l'Annonciation et de l'Incarnation)

Ainsi donc, les Béatitudes seraient la réponse de Dieu à tous ceux qui s'y reconnaissent, la consolation dans l'épreuve, la présence divine dans le malheur. « *Votre récompense sera grande dans les cieux* ». C'est ainsi que Dieu entend guérir le monde, par son Fils, sans rajouter à l'injustice, aux larmes ni à l'affliction, par une justice « immanente » et un châtiment approprié, mais en consolant ; non en commettant de nouvelles souffrances, mais en apaisant celles qui sont subies.

Les Béatitudes, comme antidotes aux plaies d'Égypte... mais alors qu'en est-il des Dix commandements, de la Loi accomplie par Jésus ? Elle se résume à peu de mots. Fini le catalogue des prescriptions de l'interdit et du permis, du Harâm et du Hallâl, La Loi et les prophètes se résument en cette conclusion du sermon sur la montagne : « *Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux : voilà la Loi et les prophètes.* » (Mt 7, 12) et saint Jean nous rapportera cette parole si forte de Jésus qui fonde notre Charité, en écho à cette semaine du Festival de la Charité qui se termine à Paris : « *Demeurez en mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour, comme moi j'ai gardé les commandements de mon Père et je demeure en son amour. je vous dis cela pour que ma joie soit en vous et que votre joie soit complète. Voici quel est mon commandement : vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés.* » (Jn 15, 10-12)

Cet évangile, frères et sœurs, proclamé et reçu aujourd'hui, au moment où nous inaugurons avec vous le nouvel espace du cloître ouvert, est un enseignement qui ne peut passer sous silence.

Hier, à la même heure, dans cette église, Jean-Marie Duthilleul, l'architecte de ces travaux, a rapporté un souvenir de sa jeunesse, Alors en quête de liberté, comme tout jeune homme cherchant à s'affranchir de son adolescence, il venait dans ce couvent « faire un peu de philo, disait-il avec le Père Manteau-Bonamy ». C'est ici qu'il a compris que la finalité de sa vie ne consisterait pas à être libre, mais à être heureux. Et il ajoutait que cette quête du bonheur avait guidé son travail, particulièrement pour ce couvent.

Être heureux, rendre heureux... Comment ne pas mettre ce désir d'être heureux en résonance avec les Béatitudes qui, précisément, sonnent toutes comme un appel à se reconnaître heureux. Il y a du bonheur à donner, à accueillir, à partager...

Si vous le voulez bien frères et sœurs, faisons de ce cloître ouvert un lieu des Béatitudes pour Paris aujourd'hui, un lieu de prédilection pour les pauvres de cœur, pour les doux, pour ceux qui pleurent, pour ceux qui ont faim et soif de la justice ou qui sont persécutés pour elle, un lieu pour les miséricordieux, pour les cœurs purs, pour les artisans de paix, un lieu pour tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se reconnaîtront dans cette énumération, pour tous ceux que le Royaume de Dieu travaille et pour ceux qui veulent bien s'y livrer pour le faire advenir aujourd'hui. Amen !